



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Union fédérale des retraités (UFR) « LA VOIX DES RETRAITÉ.E.S »

Le blocage des pensions, l'instauration d'impôts, de taxes, de contributions diverses, les remises en cause d'acquis antérieurs, la détérioration générale de nos conditions d'existence... telle est la politique concernant les retraité.e.s menée par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis au moins trois décennies.

Plus généralement, si l'on dressait le bilan des politiques menées dans la même période concernant les salariés, la jeunesse, d'autres catégories de la population, toute la classe ouvrière le bilan serait au moins aussi lourd.

Avec le projet de loi « Travail », le gouvernement Hollande-Valls tente de franchir un pas supplémentaire considérable dans la politique de destruction des droits et garanties rassemblés dans le Code du Travail conquis par la classe ouvrière au cours de ses luttes et de ses combats antérieurs.

Nous ne voulons pas de l'exploitation sans frein du travail salarié et de la précarisation généralisée qui résulteraient de l'application de ce projet de loi. Nous ne voulons pas de la destruction des qualifications et de l'individualisation qu'il instaure avec le Compte Personnel d'Activité (CPA). Nous exigeons le retrait de la loi Travail car ses effets sur l'emploi auraient des incidences graves sur les futurs retraités.

Etre retraité c'est être confronté au vieillissement et donc aussi à toutes sortes de maux. Dans les années 1970 un professeur de médecine spécialiste de gériatrie clinique déclarait : *la médecine de demain ne peut avoir d'autre base qu'un service de soins donnant à la population âgée, et plus encore à la plus âgée, le bénéfice de la meilleure médecine possible.... On a d'autant moins d'hésitation à le proposer que c'est aussi donner à la population âgée le meilleur confort physique et psychique et ses meilleures chances thérapeutiques.*

Radicalement en sens inverse, le gouvernement avait fait adopter deux lois qui s'inscrivent dans la même logique politique de la loi Travail.

La loi Touraine qui désorganise tout le système hospitalier, développe la politique « d'hospitalisation » à domicile et devrait à terme supprimer 22000 postes parmi les personnels hospitaliers.

Elle mettait en œuvre la notion « d'exercice en pratique avancée » qui *permet aux **auxiliaires médicaux** de réaliser les activités suivantes : **orientation, prévention, diagnostic, évaluation clinique, prescription d'examen, renouvellement ou adaptation des prescriptions médicales...** » À la place des médecins,*

La loi sur le vieillissement a pour objet le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.

Elle « permet, à titre expérimental, d'opter pour un mode d'organisation dans lequel *les besoins, les prestations de soins et d'aide apportés aux personnes sont évalués, mis en œuvre et suivis sous la **coordination d'un infirmier...*** » Là encore plus de médecin.

Il faut baisser le coût de la santé a déclaré la ministre Touraine et elle déqualifie les personnels médicaux. « Il y a trop de qualifications » a dit le président Hollande « il faut baisser le coût du travail » et il veut imposer la loi Travail.

Loi dont la mesure phare est le Compte Personnel d'Activité (CPA). Les droits ne seraient plus attachés au statut mais à la personne. Ainsi chaque personne débutant sa vie professionnelle aurait un compte qu'elle garderait jusqu'à sa retraite qu'elle soit salariée du secteur privé, fonctionnaire, travailleur indépendant, demandeurs d'emploi. A terme ce compte rassemblerait tous les droits sociaux (santé retraite...) comptabilisés en points, convertibles en euros. Ainsi serait instaurée une capitalisation individuelle concernant la santé, les congés, la retraite, la formation professionnelle, faisant disparaître la Sécurité Sociale et tous les droits collectifs au bénéfice des fonds de pensions et de la spéculation financière.

Depuis son adoption par le gouvernement, il y a deux mois, travailleurs, jeunes, militants et syndiqué.e.s de la CGT et d'autres syndicats font grève, manifestent pour le retrait du projet de loi Travail. Le 51^{ème} congrès confédéral CGT a adopté le 22 avril dernier un appel à amplifier la riposte et à l'action pour obtenir dans un premier temps le retrait du projet de loi de casse du code du travail.

Au lieu de répondre à la mobilisation des jeunes, des travailleurs, des retraités, à la volonté de la grande majorité de la population en retirant son projet de loi, le gouvernement s'enfoncé dans les pires traditions antidémocratiques de la Vème République, en réprimant - sous le prétexte de provocations diverses - les manifestations, en faisant appel à l'article 49-3 de la Constitution qui lui permet de faire adopter sa loi sans vote.

Loin de s'essouffler le mouvement de protestation s'amplifie malgré les interdictions et la répression policière dans certaines villes. Le gouvernement laisse-t-il une autre issue au mouvement syndical, à la CGT, que :

- l'appel à la grève jusqu'au retrait de la loi Travail ?

M. Carrera

RAPPORT INTRODUCTIF - REUNION U.F.R du 19 mai 2016

Par Jacques Hini

Après le dernier rapport introductif de Lucien qui, tout en évoquant plusieurs points essentiels de nos revendications, nous a donné son analyse pertinente sur l'état de la société actuelle, telle qu'il la ressent à partir de son vécu, je vais aujourd'hui développer ce qui s'est passé d'important à mes yeux depuis le 2 février, date de notre dernière réunion, c'est à dire :

- 1 - La situation des chômeurs : diminution des droits**
- 2 - La situation des retraités : revendication sur le pouvoir d'achat**
- 3 - La situation des travailleurs : le projet sur la réforme du code du travail**

1-Situation des chômeurs : Diminution de la durée et des indemnités chômage.

Même si les retraités ne sont pas concernés par la diminution des indemnités de chômage, d'une façon indirecte ils en subissent les conséquences. En effet la situation du chômage en France crée une conjoncture économique désastreuse qui vient à l'évidence impacter le niveau de vie des retraités.

Car la situation financière de la France n'a jamais été aussi mauvaise. Avec ses 3,59 millions de chômeurs officiellement recensés par Pole emploi fin 2015 - en réalité certainement beaucoup plus - la dette de

l'assurance chômage culminait à près de 26 milliards d'euros.

Le gouvernement tente de faire croire qu'en diminuant les indemnités de chômage, il va faire diminuer le nombre de chômeurs.

En réalité ce n'est que de la poudre aux yeux et ce seront, une fois de plus, ceux qui sont en situation les plus précaires qui trinqueront.

Je suis convaincu que des solutions existent pour améliorer la situation.

Le système capitaliste n'est plus supportable. Les richesses dans le pays existent et pour preuve :

- les exonérations de cotisations sociales ont représenté en 2014, 20 milliards d'euros,
- selon l'Humanité, les dividendes d'actions en France ont progressé entre 2009 et 2013 de 43%. Avec 36,8 milliards d'euros de dividendes distribuées, la France se situait en 2014 à la 3ème place mondiale,
- la fraude fiscale prive le pays de quelques 80 milliards d'euros par an. On est en plein dans l'actualité avec le scandale des " Panama papers" où ce sont environ 11 millions de fichiers qui ont été détournés et révélés. Sont concernés paraît-il des chefs d'État ou Présidents, des Banques de grosses sociétés multinationales, des Émirats, des sportifs et même dit-on et d'une façon indirecte la Croix rouge...
- Il est même avancé que la somme de la fraude mondiale intéressant tous les pays faisant partie de la fameuse liste noire des paradis fiscaux, s'élèverait à environ 25 000 milliards de dollars ; c'est absolument vertigineux !!

La mondialisation si elle paupérise de plus en plus de pays, enrichit par contre quelques individus.

Il est grand temps que les peuples se soulèvent et que les choses changent.

Dans notre pays une vraie démocratie sociale est possible mais hélas nous en sommes loin...

2- Situation des retraités : Action du 10 mars 2016 sur le pouvoir d'achat

Cette action se situe dans la continuité de plusieurs actions déjà organisées depuis 2014 :

Neuf organisations syndicales de retraités, dont l'UCR-CGT, ont décidé d'une journée d'action le 10 mars dernier, pour revendiquer:

- un meilleur pouvoir d'achat par un rattrapage immédiat de 300€ mensuel pour tous, compensant le blocage des pensions-retraites depuis plusieurs années,
- aucune pension inférieure au SMIC revalorisé, pour une pension complète,
- l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires moyens et non sur les prix,
- la revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier qui prend en compte l'évolution des salaires,
- le maintien des pensions de réversion sans baisser leurs taux,
- l'égalité salariale homme-femme avec pour résultante une égalité de retraite,
- l'affectation réelle de la CASA à la perte d'autonomie et à terme, sa suppression par une prise en charge de cette compensation par la Sécurité Sociale.

Malgré un réel succès de cette journée d'action où nous avons été plusieurs milliers de retraités à manifester dans la rue, le gouvernement fait la sourde oreille et ne veut pas prendre en compte nos revendications légitimes; et ce n'est pas après 3 ans de blocage l'aumône indécente de 0,1% au 1er octobre 2015 distribuée gracieusement aux retraités, qui va nous contenter.

Devant cet entêtement, une nouvelle journée d'action et de mobilisation est prévue le 9 juin prochain.

Car la réalité d'aujourd'hui est de plus en plus alarmante. En effet 5 millions de retraités en France perçoivent par mois, entre 800 et 1200 € pour vivre. Beaucoup atteignent même le seuil de pauvreté. Cela

est intolérable car des richesses existent en France mais sont mal distribuées.

3- Situation des travailleurs : la réforme du code du travail (dite loi El khomri)

Même si la réforme du code du travail que nous prépare le gouvernement ne concerne pas directement les retraités d'aujourd'hui, je pense qu'elle aura à l'évidence un impact sur les actifs qui seront des pensionnés demain.

Aussi il me paraît important de prendre suffisamment de temps pour bien évaluer l'importance de cette réforme qui selon les propres dire de notre Secrétaire Général, Philippe Martinez, la qualifie de retour au XIX siècle et de véritable tsunami social.

Même Eric Woerth notre ancien ministre du budget sous Sarkozy, dit sur cette réforme, que la gauche fait ce que la droite a rêvé de faire !!

Comme on le voit ce n'est pas une réforme mais une révolution sociale que le gouvernement veut mettre en place

En premier lieu il faut savoir que le premier article du Code du travail actuel, oblige le gouvernement qui envisage une réforme, à organiser une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives en vue de l'ouverture éventuelle d'une négociation.

Rien de tel n'a été fait !

En effet, lors des rencontres avec le ministère du travail que la CGT a eu ces derniers temps, jamais nous n'avons pu connaître la teneur exacte des dispositions du projet de loi. La CGT, sans en avoir été destinataire, a pris connaissance du contenu de ce texte suite à sa diffusion par un quotidien national.

C'est une drôle de conception des relations sociales que le ministère met en œuvre, écartant les organisations syndicales du débat.

Que prévoit cette réforme du Code du travail ?

Sans vouloir trop rentrer dans les détails parce que très complexe, voici quelques éléments, hélas non exhaustifs, de ce projet initial de réforme :

- les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées,
- en cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire,
- une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail,
- les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos,
- les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine,
- le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi,
- Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées,
- une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats,
- une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques,
- après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail, peut être licencié,
- par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour,
- la durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e) n'est plus garantie par la loi,
- la suppression de la visite médicale obligatoire.

C'est une loi de trop.

Aussi la lutte s'organise pour dénoncer les conséquences désastreuses de ce projet de loi.

Plusieurs actions ont été engagées par des syndicats, avec en tête de la contestation la CGT, mais aussi et il faut le signaler par les organisations étudiantes, car la jeunesse a vite pris conscience des enjeux que représentent pour elle, cette réforme.

Pour preuve et entre autre, les journées d'actions des 9, 17, 31 mars, 28 avril, du 1er mai lors de la fête du travail et aussi du 12 mai (et ce n'est pas fini !!).

Cela a été globalement un réel succès. Des centaines de milliers, voir plus d'un million de manifestants ont défilés dans Paris et dans les grandes villes françaises.

De plus, une pétition mise en ligne sur les réseaux sociaux contre le projet de loi El Khomri sur la réforme du droit du travail a rencontré un vif succès en dépassant le cap d'un million de signatures dès le 4 mars dernier.

Entre temps et a partir du 31 mars, une nouvelle forme d'action a été imaginée et mise en œuvre par la jeunesse étudiante.

Il s'agit *des Nuits debout* avec comme slogan : « *Le Jour à bout, la Nuit debout* »

Le 31 mars, des milliers de personnes ont continué la manifestation contre la Loi travail par une occupation de la place de la République à Paris. Depuis, chaque soir, la place se remplit à nouveau pour des nuits d'AG et de discussions.

D'une manifestation à l'origine contre la Loi El Khomri elle est devenue un lieu d'échanges et d'analyses sur l'état et l'avenir de notre société.

La détermination des travailleurs et des étudiants est remarquable et commence à inquiéter le gouvernement, qui craint une situation incontrôlable avec toutes les conséquences que cela risque d'engendrer.

Dans tous les secteurs d'activités on sent monter une colère. On peut voir de-ci, de-là des mouvements spontanés de protestation.

Le succès de ces différentes actions a contraint le gouvernement à des concessions sur ce projet de loi du travail.

Les adaptations apportées au texte, prises dans la précipitation et en catimini, un dimanche à l'Élysée, n'apportent rien de bien nouveau par rapport au projet initial.

CE QUI VA CHANGER POUR LES TRAVAILLEURS :

Ce projet de loi après modifications, et qui sera présenté au parlement, reste en l'état dans ses grandes lignes

Pour exemples :

- la possibilité pour une entreprise de licencier sans avoir de difficultés économiques,
- la possibilité par accord de majorer seulement de 10 % les heures supplémentaires,
- la possibilité par accord d'allonger le temps de travail,
- l'augmentation du travail de nuit,
- la baisse de rémunération des heures complémentaires pour les temps partiels,
- la modulation du temps de travail sur 3 ans,
- la durée de vie réduite, des accords d'entreprise,
- la possibilité de contourner les syndicats en organisant des référendums,
- la possibilité par accord d'imposer aux salariés une baisse de leur salaire et une modification de leur temps de travail,
- la suppression du minimum de 6 mois de salaire à titre de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié,
- l'abaissement de 12 à 6 mois du minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement pour inaptitude à la suite d'un accident du travail ou de maladie professionnelle sans recherche de reclassement...

**Devant l'entêtement du gouvernement, la Cgt demande le retrait du projet du gouvernement
et une nouvelle négociation.**

Nous proposons un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre,

Nous proposons de travailler moins pour travailler mieux et travailler tous.

Et enfin, la cerise sur le gâteau, c'est le passage en force de cette loi par l'utilisation de 49-3 au parlement. Ainsi entre la droite qui revendique une loi encore plus libérale et le PS qui satisfait aux revendications du Medef, le travailleur n'a d'autres ressources que de combattre l'application de cette loi.

Pour conclure sur ce sujet, je voudrais citer le point de vu de Gérard Filoche (inspecteur du travail en retraite, et de plus membre du Bureau national du PS) qui précise :

« Nous sommes face à la plus importante contre-révolution depuis un siècle. C'est une attaque à la bombe thermonucléaire contre l'ancien Code du travail. Depuis un siècle, le droit du travail s'est construit pour permettre de protéger les salariés contre les exigences des entreprises et de l'économie. Et voilà qu'ils font l'inverse, ils nous ramènent au statut de loueurs de bras, de tâcherons, de soumis sans droit. C'est la casse de la grande tradition de reconnaissance du salariat comme moteur de la production des richesses. »

Voilà j'ai volontairement limité mon rapport introductif à ces 3 points d'actualité importants, car je ne voulais pas prendre trop de temps sur notre journée de travail.

J'aurais pu développer par exemple et entre autre, la situation internationale actuelle avec :

- ✓ les conséquences de la politique extérieure des pays dits démocratiques dont la France, vis à vis de la guerre en Syrie, qui dure hélas depuis 4 ans en faisant à ce jour quelques 300 000 morts,
- ✓ les actions de Daech sur l'endoctrinement des jeunes et sur les actes barbares perpétrés aussi bien dans les pays arabes que dans les pays européens,
- ✓ l'insécurité qui en découle avec les attentats dans plusieurs pays (Paris, Bruxelles et villes du Moyen Orient et d'Afrique),
- ✓ la réaction du gouvernement français après les attentats du 11 novembre à Paris avec le projet, puis son retrait, de la constitutionnalisation de la déchéance de nationalité,
- ✓ les mesures d'état d'urgence,
- ✓ la politique française en matière d'émigration et de prise en charge des réfugiés.

Enfin je voudrais terminer ce rapport en saluant la réélection de Philippe Martinez comme Secrétaire Générale de notre syndicat, lors du 51eme congrès de Marseille qui s'est tenu du 16 au 22 avril dernier.

Merci de votre écoute.